

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions



Rapport financier semestriel

30/06/2016

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Ce document contient des informations et déclarations de nature prévisionnelle basées sur les meilleures estimations de la Direction à la date de leur publication. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe. Ces risques incluent les risques listés dans le Document de Référence du Groupe disponible sur son site internet <http://www.europlasma.com>.

Les performances futures du Groupe peuvent en conséquence différer sensiblement des informations prospectives communiquées et le Groupe ne peut prendre aucun engagement quant à la réalisation de ces éléments prévisionnels.

Dans le présent document la Société Europlasma SA sera désignée par la « Société », la Société et ses filiales par le «Groupe».

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Société Anonyme au capital de 7 743 667,70 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	4
1.1 ACTIVITE ET RESULTATS	4
1.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE ET FLUX DE TRESORERIE	6
PARTIE 2 : EVENEMENTS POST-CLOTURE ET PERSPECTIVES D'ACTIVITE	8
2.1 EVENEMENTS CORPORATE	8
2.2 ENERGIES RENOUVELABLES	9
2.3 TRAITEMENT DE L'AMIANTE	9
2.4 SOLUTIONS PLASMA	10
PARTIE 3 : ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES	11
3.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	11
3.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	12
3.3 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	13
3.4 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	14
3.5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	15
3.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	16
PARTIE 4 : GLOSSAIRES	46

Partie 1 : Rapport semestriel d'activité

1.1 ACTIVITE ET RESULTATS

en K€	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Chiffre d'affaires	5 709	6 903	-1 194
EBITDA	-4 979	-4 887	-92
Résultat opérationnel	-8 571	-8 835	264
Résultat financier	-423	224	-647
Résultat net de la période	-9 024	-9 768	743
Résultat net (part Groupe)	-9 024	-9 749	725
Résultat par action (en euros par action)	-0,13	-0,14	0,01

Source : Comptes consolidés semestriels 2016 arrêtés par le Conseil d'Administration du 26/10/2016

1.1.1 Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé semestriel 2016 s'établit à 5 709 K€ contre 6 903 K€ au 30 juin 2015. Cette diminution de 17%, soit – 1 194 K€ est principalement attribuable aux secteurs Traitement de l'Amiante (–863 K€) et Energies Renouvelables (–557 K€). Le secteur Solutions Plasma affiche, quant à lui, une progression (+ 226 K€).

L'activité Solutions Plasma (Europlasma Industries) a généré un chiffre d'affaires 826 K€, contre 600 K€ au 30 juin 2015. Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2016 est principalement lié à la reconnaissance de revenu sur le contrat KNPP pour 514 K€ et sur le contrat KNC (Chine) pour 163 K€, ainsi qu'aux ventes et à la réalisation d'études pour 142 K€.

L'activité Energies Renouvelables a enregistré un chiffre d'affaires de 3 K€, contre 560 K€ au 30 juin 2015. Ceci s'explique par la stabilité du pourcentage d'avancement sur le contrat EPC au cours du 1^{er} semestre 2016. En effet, la révision du budget à terminaison a entraîné une réévaluation des coûts, ce qui a eu pour effet de compenser l'avancement normal du contrat qui aurait été constaté au cours du 1^{er} semestre 2016.

L'activité Traitement de l'Amiante (Inertam) connaît une baisse de 15% au 30 juin 2016, comparé au 30 juin 2015, avec une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 4 880 K€. Ceci s'explique principalement par la diminution du volume traité : 2 294 tonnes ont été traitées sur le 1^{er} semestre 2016 contre 2 986 tonnes au cours du premier semestre 2015. La production du 1^{er} semestre 2016 a été pénalisée par un incident survenu en mars sur le garnissage réfractaire de la voute du four.

1.1.2 Performance opérationnelle

Le résultat opérationnel se traduit par une perte de 8 571 K€ au 30 juin 2016, contre 8 835 K€ au 30 juin 2015, soit une amélioration de 264 K€.

Le **segment Solutions Plasma** (Europlasma Industries) qui porte également l'intégralité des coûts Corporate du Groupe, a enregistré une perte de 1 816 K€ contre 1 515 K€ au 30 juin 2015, soit une dégradation de 301 K€.

Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des achats consommés de 383 K€, par une progression des charges de 114 K€ en lien avec le renforcement de la structure Corporate (recrutement courant 2015 d'un directeur industriel, d'un juriste, d'un contrôleur de gestion et d'un acheteur) et par la diminution des produits d'exploitation liée à l'enregistrement d'un niveau de CIR (-59 K€) plus faible.

Ces variations sont partiellement compensées par la diminution des dotations aux amortissements et provisions de 144 K€, celles-ci s'établissant à 625 K€ pour le semestre.

Depuis la clôture du 31 décembre 2015, le Groupe a jugé pertinent de retraiter les coûts Corporate et de Holding afin d'analyser plus finement la performance du segment Solutions Plasma.

Hors charges Corporate nettes (s'élevant à 989 K€), l'EBITDA de l'activité Solutions Plasma s'établit à -118 K€ et, après prise en compte des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, la perte opérationnelle s'établit à - 597 K€.

L'activité **Traitement de L'Amiante** affiche une perte opérationnelle de - 1 190 K€ contre un profit de 249 K€ au 30 juin 2015. En lien avec la diminution des volumes traités et du chiffre d'affaires correspondant, l'EBITDA, est en retrait de 579 K€. Il reste positif à 802 K€.

La dégradation du résultat s'explique en outre par l'augmentation des dotations aux provisions et dépréciations de 496 K€, incluant une progression des provisions pour grosses réparations de 207 K€ et par une dotation aux provisions de 134 K€ destinée à couvrir les surcoûts liés au changement et à l'amélioration des protections des opérateurs suite aux risques Amiante révélés début juillet 2016.

En outre, une dépréciation de 327 K€ a été enregistrée sur le Goodwill d'Inertam compte tenu de la perte enregistrée sur le semestre et des perspectives sur l'année 2016 (Cf Partie 2 Perspectives et Note 5.1 Goodwill).

La perte opérationnelle enregistrée par le segment **Energies Renouvelables** (à -5 579 K€ contre -7 471 K€ au 30 juin 2015) est essentiellement liée aux coûts de fonctionnement, de mise au point et d'améliorations de la centrale de CHO Morcenx.

La révision du budget à terminaison et des charges liées au contrat EPC entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016 s'est traduite par la prise en compte de charges prévisionnelles supplémentaires d'un montant de 2 190 K€ principalement liées à la levée des réserves environnementales. Par ailleurs, suite à l'identification d'équipements à modifier ou réparer, un complément de provision pour garantie de 884 K€ a été comptabilisé, étant précisé que des réparations ont d'ores et déjà été effectuées sur la période pour un montant de 281 K€. Le total de ces charges représente 3 355 K€.

Il est à noter que la perte opérationnelle se réduit de 1 892 K€ par rapport au 30 juin 2015. En effet, les charges consommées sur la période au titre de la mise en route et des améliorations de la centrale affichent un retrait de 978 K€ et il n'a pas été constaté de pénalités sur la période, étant précisé que celles-ci avaient représenté 281 K€ sur le 1^{er} semestre 2015.

De plus, les dotations nettes aux provisions, amortissements et dépréciations sont en baisse de 1 098 K€. Ceci s'explique principalement par une reprise de 1 170 K€ sur la provision pour perte à terminaison partiellement compensée par l'augmentation de la dotation aux provisions pour garantie de 619 K€ et par une dépréciation de 886 K€ sur les rétentions du contrat EPC, correspondant à 50% de leur valeur a également été enregistrée.

Ces diminutions de charges compensent ainsi la diminution de chiffre d'affaires de 557 K€ par rapport au 30 juin 2015.

1.1.3 Résultat net

La quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence s'élève à une perte de - 4 K€ contre un bénéfice de 3 K€ au 30 juin 2015. Cette quote-part concerne la société CHO Morcenx, propriétaire de la centrale électrique à Morcenx. L'usine n'étant pas encore à pleine capacité et en fonctionnement continu, la société n'a enregistré que peu de revenus au titre du 1^{er} semestre 2016.

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net au 30 juin 2016 est nulle. Les intérêts minoritaires ne concernent que le secteur Air et Gaz - 3 K€ pour FIG et 3 K€ sur le secteur Energies Renouvelables.

Le résultat net part du Groupe correspond à une perte de -9 024 K€ contre une perte de -9 749 K€ réalisée au 30 juin 2015, soit une amélioration de 725 K€. Le segment Energies Renouvelables représente 63% de la perte (soit -5 643 K€). Le segment Traitement de l'Amiante (à -1 291 K€), 14% et le secteur Solutions Plasma (à -2 104 K€), 23%. (Rappelons que ce secteur supporte également les charges de la holding).

1.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE ET FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros (K€)	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Actifs non courants	21 729	23 828	-2 099
Actifs courants (hors trésorerie)	15 361	13 102	2 259
Trésorerie	4 224	6 915	-2 691
Capitaux Propres - Part du Groupe	-5 277	2 495	-7 773
Intérêts hors groupe	95	102	-7
Dettes financières non courantes	11 907	11 245	662
Autres passifs non courants	797	713	84
Dettes financières courantes	3 067	1 379	1 688
Autres passifs courants	30 726	27 911	2 815
Total Bilan	41 314	43 845	-2 531
Endettement net	10 750	5 709	5 041
Taux d'endettement Net	-204%	229%	
Capitaux Propres - Part du Groupe, par action en €/par action	- 0,07	0,04	-0,11
En milliers d'euros (K€)	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Capacité d'autofinancement	-5 980	-4 903	-1 076
Désinvestissements/(Investissements) nets	-1 397	1 921	-3 318

Source : Comptes consolidés semestriels 2016 arrêtés par le Conseil d'Administration du 26/10/2016

Le total du bilan s'établit à 41 314 K€ contre 43 845 K€ au 31 décembre 2015, soit une baisse de 2 531 K€.

Au sein du bilan actif, cette évolution est la résultante d'une diminution des actifs non courants de 2 099 K€, d'une augmentation des actifs courants de 2 259 K€ et d'un retrait de la trésorerie de 2 691 K€ par rapport au 31 décembre 2015.

La diminution de 2 099 K€ des actifs non courants s'explique principalement :

- par le reclassement en actif courant de la tranche recouvrable à moins d'un an du dépôt de garantie sur le contrat EPC (soit une diminution de 1 250 K€ en valeur nette au 30 juin 2016) (voir Note 5.6 Autres actifs financiers non courants),
- par le versement de la 3^{ème} tranche des garanties financières (+ 178 K€),
- par la dépréciation complémentaire enregistrée sur le goodwill d'Inertam à hauteur de 327 K€,
- par une diminution de la valeur nette des immobilisations (- 758 K€).

L'augmentation des actifs courants de 2 259 K€ résulte principalement :

- du reclassement de la part courante du dépôt de garantie (+1 250 K€) (cf supra),
- de la constitution d'un fonds de garantie de 735 K€ dans le cadre du contrat d'affacturage souscrit par Inertam,
- du versement d'acomptes fournisseurs principalement pour le fournisseur des moteurs (+ 868 K€),

compensés par la diminution des créances clients de 1 731 K€ en lien avec la mise en place du contrat d'affacturage sur Inertam et la dépréciation des retentions dues par la société CHO Morcenx au titre du contrat EPC (- 926 K€) (Cf Note 5.6 Autres actifs).

Enfin, la diminution de la trésorerie disponible de 2 691 K€ s'explique par la combinaison :

- de la consommation de trésorerie nécessaire à la mise en route et aux améliorations de l'usine de CHO Morcenx et à la réalisation des investissements de l'usine d'Inertam. (cf. 5.8 Trésorerie),
- de l'apport de disponibilités issu des augmentations de capital dans le cadre de la ligne de financement en fonds propres « Equity Line » (1 238 K€), de la souscription d'un prêt relais (1 000 K€) converti en actions en septembre 2016, de la mise en place du contrat d'affacturage et des reports d'échéances consentis principalement par certains fournisseurs et par les organismes publics.

S'agissant du bilan passif, les capitaux propres ont diminué de 7 773 K€ entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016, en lien avec la perte de la période qui s'élève à -9 024 K€ en partie compensée par les augmentations de capital liées à l'exercice des BSA par Kepler Cheuvreux pour 1 238 K€, prime d'émission incluse.

Les dettes financières non courantes sont en augmentation de 662 K€ compte tenu du reclassement de la part devenue courante des dettes financières et de la souscription du prêt relais de 1 000 K€.

Les dettes financières courantes sont également en augmentation de 1 688 K€ essentiellement du fait de la prise en compte de la dette financière du factor pour 1 680 K€ (cf. 5.9 Affacturage).

L'endettement net du groupe s'établit à 10 750 K€ au 30 juin 2016 contre un endettement net de 5 709 K€ au 31 décembre 2015. Cette augmentation s'explique principalement par :

- la consommation de trésorerie sur la période liée à la mise en route et aux améliorations de l'usine CHO Morcenx,
- l'augmentation des dettes (émission d'un prêt relais pour 1 000 K€ converti en actions post-clôture et dette financière envers le factor pour 1 680 K€).

Partie 2 : Evénements post-clôture et perspectives d'activité

2.1 EVENEMENTS CORPORATE

2.1.1 Financements

Financement obligataire flexible (OCABSA)

Fin février 2016, le Groupe avait mis en place, avec Kepler Cheuvreux, une ligne de financement en fonds propres (Equity line) d'un montant maximum de 10 M€ sur 12 mois, structurée en 2 tranches dont une première tranche de 5 M€ activable en 2016. Les conditions de marché ont gêné la bonne exécution du contrat d'Equity line et le Groupe a dû y mettre fin à la mi-juillet.

En lieu et place du contrat de financement par « Equity line », le 21 juillet 2016 la société a souscrit un contrat d'émission avec Bracknor Fund Ltd, un fonds d'investissement géré par la société de gestion Bracknor Capital Ltd, en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 1 500 obligations convertibles en actions de 10 000€ de valeur nominale chacune (les « OCA »), se décomposant en une première tranche de 200 OCA et treize tranches de 100 OCA chacune, qui seront assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 15 millions d'euros.

L'émission de la première tranche de 200 OCA (les « OCA Tranche 1 ») au profit de Bracknor Fund Ltd, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire de 2 millions d'euros, a été réalisée le 21 juillet sans BSA attachés sur le fondement de la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 24 juin 2015.

L'émission des 13 tranches suivantes a fait l'objet d'une approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2016.

La deuxième tranche d'OCA a été émise le 2 septembre pour un montant nominal de 1 million d'euros ; une troisième tranche a été émise le 28 septembre pour le même montant nominal.

Une quatrième tranche d'OCA de 1 M€ a été émise en date 21 octobre.

Augmentation de capital associée aux OCABSA

La conversion des obligations convertibles émises dans le cadre de l'emprunt obligataire avec Bracknor Fund Ltd a donné lieu à la création de 12 195 444 actions ordinaires nouvelles représentant une augmentation de capital de 4,15 M€, prime d'émission incluse, avant frais.

Augmentation de capital par conversion d'un prêt relais

En date du 20 septembre, le prêt relais de 1 M€ qui avait été souscrit en mai 2016 par la société CHO Power a été transféré via un contrat de novation à la société Europlasma.

Ce prêt de 1 014 K€ (intérêts inclus) a ensuite été converti en 2 430 807 actions le 20 septembre.

Le protocole d'accord portant novation sur le prêt relais de mai 2016, prévoit une obligation de conservation de 80% des titres souscrits jusqu'au 31 janvier 2017, ou avant, sous conditions.

2.1.2 Changement de gouvernance

Le Conseil d'Administration d'Europlasma, réuni le 22 août 2016, a coopté, à l'unanimité, Monsieur Erik Martel au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Henri Arif.

Cette cooptation sera soumise pour ratification aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Erik Martel connaît bien le groupe pour en avoir été un administrateur actif pendant près de 6 ans, et depuis 2014 en tant que représentant permanent de Masdar Venture Capital, jusqu'à leur démission du Conseil d'Administration annoncée en avril 2016. Erik Martel a depuis quitté Masdar Venture Capital, et a de nouveau la capacité de mettre ses compétences et son engagement au service d'Europlasma.

2.2 ENERGIES RENOUVELABLES

Centrale CHO Morcenx

Les deux moteurs additionnels destinés à la centrale CHO Morcenx ont été livrés sur le site de Morcenx le 6 septembre, conformément au planning annoncé.

L'installation et le raccordement ont été finalisés mi-octobre, les tests « à froid » (sans injection de gaz) sont en cours, ils seront suivis des essais de réception.

Ces deux moteurs de 2MW, fabriqués spécifiquement pour le gaz de synthèse, permettront à la centrale CHO Morcenx d'augmenter significativement la quantité d'énergie renouvelable délivrée au réseau, et de lever la réserve correspondante.

En outre, toutes les réserves d'ordre environnemental et esthétique émises lors de la FAR en décembre 2015 sont en cours de règlement. Toutefois, compte tenu de certaines contraintes techniques (la caractérisation des effluents, avec le concours de l'Agence de l'Eau, est toujours en cours) et financières (situation de trésorerie du groupe), l'exécution de quelques travaux complémentaires est reportée à 2017, sans obérer la capacité de CHO Power à activer le contrat d'exploitation à la Final Acceptance.

Perspectives d'activité

Toutes les ressources techniques de CHO Power sont mobilisées sur la Final Acceptance (FA) de CHO Morcenx.

En parallèle, le déploiement des futurs projets CHO se poursuit conformément au plan stratégique.

CHO Tiper

Concluant un processus administratif démarré en septembre 2014, l'arrêté préfectoral a été obtenu en août 2016. Parallèlement, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a retenu le projet CHO Tiper dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir.

Le soutien de l'ADEME prendra la forme d'une avance de 12 M€, avec conditions suspensives, remboursable en 6 annuités après la mise en service, avec un taux d'actualisation de 0,99%.

La recherche d'un complément de financement optimisé pour CHO Tiper progresse, permettant d'envisager le démarrage de l'exécution du projet début 2017.

2.3 TRAITEMENT DE L'AMIANTE

En juillet 2016, des analyses effectuées sur des équipements de protection individuelle rebutés ont révélé la présence de traces d'amiante dans des équipements préalablement utilisés en zone confinée. Par mesure de précaution, et en accord avec les salariés et les représentants du personnel, la direction a suspendu temporairement la ligne de traitement des déchets. Les résultats d'analyses complémentaires ont été partagés avec le personnel et les autorités, un plan de redémarrage s'appuyant essentiellement sur une des améliorations techniques du procédé, des formations complémentaires aux salariés, et des changements de modes opératoires a été établi et a permis la reprise de la production début septembre.

Les activités de réception ont été maintenues, et restent soutenues, en croissance de 10% à fin septembre 2016 par rapport à la même période l'année précédente.

Perspectives d'activité

Depuis la reprise de l'activité de production le 8 septembre dernier, la montée en puissance de l'unité s'effectue de manière progressive, et rythmée par les analyses d'empoussièrement quotidiennes destinées à garantir un niveau de sécurité maximal aux opérateurs. Les cadences de production s'élèvent aujourd'hui à 20 tonnes/jour, assez proches de la cadence nominale de 25t/j, qui devrait être atteinte prochainement.

L'arrêt exceptionnel de l'unité, d'un peu plus de 2 mois, affectera nettement la performance d'Inertam cette année, générant une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 25% par rapport à 2015. Le résultat net d'Inertam sur l'exercice sera affecté en conséquence.

Aux mesures de sécurité renforcées s'ajoute une forte pression réglementaire qui entraîne des coûts de fonctionnement et d'investissement supplémentaires. Ceci a amené la société à augmenter les tarifs de traitement des déchets amiantés à compter de septembre 2016. Toutefois, la production 2017 se fera prioritairement à partir du stock de déchets non impacté par cette augmentation dont les pleins effets sur le compte de résultat se verront en 2018.

Malgré tout, le rythme des livraisons de déchets amiantés reste soutenu, en croissance de 13,4% par rapport à 2015, traduisant l'intérêt accru du marché pour la solution d'élimination définitive proposée par Inertam, et devrait permettre à Inertam de renouer avec sa bonne dynamique de croissance dès 2017.

2.4 SOLUTIONS PLASMA

Contrat KNC (Chine)

En Chine, Europlasma Industries a testé avec succès, le 30 septembre, le système plasma destiné à la vitrification des cendres volantes de l'incinérateur de Houjie, ouvrant ainsi la voie à la réception de la centrale. Avant la fin de l'année, notre client KNC exploitera la seule centrale opérationnelle de traitement de cendres volantes en Chine, d'une capacité de 35 à 40 tonnes par jour.

En parallèle, la qualification du vitrifiant par le Ministère de l'Environnement (MEPSCC) suit son cours, avec pour objectif la mise en place d'une réglementation concernant le traitement des cendres volantes début 2018.

Contrat KNPP (Bulgarie)

Le remontage et raccordement de la centrale de traitement de déchets faiblement actifs (FA) dans la centrale nucléaire de Kozloduy se poursuit conformément au planning imposé par le client. La réception de l'installation est toujours prévue à l'automne 2016.

Perspectives d'activité

Marché Chinois

Europlasma Industries continue ses démarches de prospection active sur le marché chinois et a notamment sponsorisé la conférence Asia Hazardous Waste Treatment en septembre à Shanghai.

Le gouvernement chinois intensifie sa campagne de lutte anti-pollution, et a annoncé en septembre son intention de mettre en place une taxe sur les déchets dangereux. Au niveau régional, les autorités de la province de Shenzhen ont décidé en septembre que toutes les unités d'incinération d'ordures ménagères devront être équipées d'un système de traitement de leurs cendres volantes avant fin 2020.

Ces mesures très concrètes laissent présager des développements futurs intéressants.

Sidérurgie

Le développement de l'activité d'Europlasma Industries dans le secteur sidérurgique reste dans les axes de développement prioritaires avec des relations avancées auprès de plusieurs acteurs européens. Rappelons à ce titre, que la technologie mise au point par Europlasma Industries dans ce domaine consiste notamment à effectuer un reformage à sec des gaz de hauts fourneaux en vue de la diminution, voire l'élimination, des émissions de CO₂ et de l'optimisation du procédé sidérurgique.

Nucléaire

Europlasma Industries est en discussions avancées avec un leader mondial du secteur nucléaire pour une installation destinée à traiter des déchets moyennement actifs (MA), un nouveau segment de marché pour Europlasma.

Partie 3 : Etats financiers consolidés résumés

3.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Goodwill	5.1	989	1 316	-327
Autres immobilisations incorporelles	5.2	272	314	-42
Immobilisations corporelles	5.3	10 760	11 517	-758
Participations dans les entreprises associées	5.4	3 544	3 549	-4
Autres actifs financiers non courants	5.6	5 538	6 513	-975
Impôts différés actifs	5.7	625	619	6
Actifs non courants		21 729	23 828	-2 099
Stocks et en-cours	5.5	1 234	1 282	-47
Clients et comptes rattachés	5.6	4 429	6 160	-1 731
Autres créances opérationnelles	5.6	6 591	4 543	2 049
Impôts courants - actif	5.7	19	23	-5
Autres actifs courants	5.6	3 089	1 095	1 994
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	4 224	6 915	-2 691
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Actifs courants		19 585	20 017	-432
Actif		41 314	43 845	-2 531
Capital	5.14	7 254	6 967	287
Primes liées au capital		50 347	49 382	964
Réserves et report à nouveau		-53 853	-37 691	-16 162
Résultat de l'exercice	6	-9 024	-16 163	7 139
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	5.14	-5 277	2 495	-7 773
Intérêts hors groupe		95	102	-7
Capitaux propres		-5 183	2 597	-7 780
Avantages du personnel non courants	5.11	503	405	98
Provisions non courantes	5.9	0	0	0
Dettes financières non courantes	5.10	11 907	11 245	662
Impôts différés passifs	5.7	222	247	-25
Autres passif financiers non courants	5.13	71	60	11
Passifs non courants		12 704	11 958	746
Provisions courantes	5.12	7 101	6 800	301
Dettes financières courantes	5.10	3 067	1 379	1 688
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	5 043	4 085	959
Impôts courants - passif	5.7	103	23	81
Autres dettes opérationnelles	5.13	6 342	4 949	1 392
Autres passifs courants	5.13	12 137	12 054	83
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Passifs courants		33 793	29 290	4 503
Passif		41 314	43 845	-2 531
Capitaux propres par action en €/par action		-0,07	0,04	-0,1
Capitaux propres dilués par action en €/par action		-0,04	0,02	-0,1
Nombre d'actions	5.14	72 535 421	69 667 524	2 867 897
Nombre d'actions dilué	5.14	136 319 795	126 475 007	9 844 788

3.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Chiffre d'affaires	6.1	5 709	6 903	-1 194
Autres produits d'exploitation		1 099	1 574	-476
Achats consommés		-4 378	-5 664	1 287
Charges externes		-3 605	-3 679	74
Charges de personnel		-3 735	-3 387	-349
Autres charges d'exploitation		-41	-325	284
Taxes		-246	-346	100
Amortissements, dépréciations et provisions		-3 095	-3 945	850
Résultat opérationnel courant	6.2	-8 293	-8 869	576
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		-327	0	-327
Autres charges et produits opérationnels non récurrents		49	34	14
Résultat opérationnel		-8 571	-8 835	264
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		4	18	-14
Cout de l'endettement financier brut		-415	-209	-206
Cout de l'endettement financier net		-410	-191	-220
Autres produits financiers		7	421	-415
Autres charges financières		-19	-6	-13
Résultat financier	6.3	-423	224	-647
Impôt sur les bénéfices	6.4	-26	-1 160	1 134
Résultat net des sociétés intégrées		-9 020	-9 770	750
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5.4	-4	3	-7
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-9 024	-9 768	743
Intérêts minoritaires		0	19	-19
Résultat net (part du Groupe)		-9 024	-9 749	725
Résultat de base par action en €/par action		- 0,128	- 0,141	0,013
Résultat dilué par action en €/par action		- 0,067	- 0,081	0,014
Nombre moyen d'action	5.14	70 479 740	69 208 506	1 271 234
Nombre moyen d'action dilué	5.14	134 264 114	119 854 477	14 409 637

3.3 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé		-9 024	-9 768	743
Eléments non recyclables au compte de résultat		0	0	0
Eléments recyclables au compte de résultat				
Ecart de conversion des sociétés intégrées				
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente				
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				
Effet d'impôts relatifs à ces éléments				
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				
Total autres éléments du résultat global		0	0	0
Résultat global		-9 024	-9 768	743
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-9 024	-9 749	724
- attribuable aux intérêts hors Groupe		0	-19	19

3.4 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves de conversion	Autres Réserves Groupe		Résultat accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
					Gains/pertes latents sur	Autres réserves	Total			
Situation à la clôture de l'exercice 2014	6 904	48 973	-105	15	-139	2 401	2 277	-41 258	16 793	128
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2015	6 904	48 973	-105	15	-139	2 401	2 277	-41 258	16 793	128
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-9 749	-9 749	-19
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-9 749	-9 749	-19
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	31	229	0	0	0	0	0	0	260	260
Mouvements sur actions propres	0	0	-9	0	0	0	0	0	-9	-9
Paievements en actions	0	0	0	0	0	23	23	0	23	23
Autres variations	0	0	0	0	0	-5	-5	0	-5	-5
Situation au 30/06/2015	6 935	49 202	-114	15	-139	2 419	2 295	-51 007	7 313	109
Situation à la clôture de l'exercice 2015	6 967	49 382	-121	15	-139	3 811	3 687	-57 422	2 496	102
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2016	6 967	49 382	-121	15	-139	3 811	3 687	-57 422	2 496	102
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-9 024	-9 024	0
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-9 024	-9 024	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	275	964	0	0	0	0	0	0	1 239	1 239
Mouvements sur actions propres	0	0	28	0	0	0	0	0	28	28
Paievements en actions	0	0	0	0	0	19	19	0	19	19
Autres variations	12	0	0	0	0	-12	-12	-32	-32	-40
Situation au 30/06/2016	7 254	50 346	-93	15	-139	3 818	3 694	-66 478	-5 275	94
										-5 181

3.5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Résultat net total consolidé	-9 024	-9 767	744
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	4	-3	7
Elim. des amortissements et provisions	2 577	3 419	-842
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	0	0	0
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	4	56	-52
Elim. des produits de dividendes			0
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie			0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	19	23	-4
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-6 420	-6 272	-148
Elim. de la charge (produit) d'impôt	26	1 160	-1 134
Elim. du coût de l'endettement financier net	415	209	206
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-5 979	-4 903	-1 076
Incidence de la variation du BFR	1 790	-3 258	5 048
Impôts payés	-247	-80	-167
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-4 436	-8 241	3 805
Incidence des variations de périmètre	1	0	1
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 149	-1 629	480
Acquisition d'actifs financiers	0	-1	1
Variation des prêts et avances consentis	-258	3 550	-3 808
Subventions d'investissement reçues	0	1	-1
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Cession d'actifs financiers	0	0	0
Dividendes reçus	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	10		10
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 397	1 921	-3 318
Augmentation de capital	1 239	216	1 023
Cession (acquisition) nette d'actions propres	28	-9	37
Emission d'emprunts	2 700	25	2 675
Remboursement d'emprunts	-638	-687	49
Intérêts financiers nets versés	-187	-212	25
Dividendes payés aux actionnaires du groupe			0
Dividendes payés aux minoritaires			0
Autres flux liés aux opérations de financement			0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 142	-668	3 810
Incidence de la variation des taux de change	0	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0	0
Incidence du reclassement de la trésorerie des activités destinées à être cédées			0
Variation de la trésorerie	-2 692	-6 989	4 297
Trésorerie d'ouverture	6 910	13 634	-6 724
Trésorerie de clôture	4 218	6 645	-2 427

3.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE -----	17
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET D'EVALUATION-----	19
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS -----	22
NOTE 4.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION-----	23
NOTE 5.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE -----	25
NOTE 6.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE -----	39
NOTE 7.	INFORMATION SECTORIELLE -----	42
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN-----	43
NOTE 9.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -----	45

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

1.1. Evénements Corporate

Financements

Afin d'assurer les besoins de trésorerie sur l'année 2016 liés au développement de ses activités, le Groupe a mis en œuvre un plan combinant des actions sur le besoin en fonds de roulement (BFR) et la mise en place de financements en fonds propres. Une ligne de financement en fonds propres (Equity line) a été initialement souscrite en février puis a été annulée et remplacée par un financement obligataire flexible en juillet 2016.

Actions sur le besoin en fonds de roulement

Parmi les actions réalisées sur le BFR, une solution d'affacturage a été déployée fin février pour les clients d'Inertam. Certaines dettes ont également été rééchelonnées avec l'accord de l'ensemble des acteurs.

Ligne de financement en fonds propres (Equity line) et augmentation de capital associée

Fin février 2016, le Groupe avait mis en place, avec Kepler Cheuvreux, une ligne de financement en fonds propres (Equity line) d'un montant maximum de 10 M€ sur 12 mois, structurée en 2 tranches dont une première tranche de 5 M€ activable en 2016. Les conditions de marché ont gêné la bonne exécution du contrat d'Equity line et le Groupe a dû y mettre fin à la mi-juillet. Le solde des BSA (6.250.000) initialement émis au profit de Kepler Cheuvreux au titre de ce contrat a été racheté par la Société pour un montant total de 200 euros aux fins de leur annulation. Le produit de l'augmentation de capital est de 1 238 K€, prime d'émission incluse nette de frais.

Gouvernance

Le 20 avril 2016, le Conseil d'administration d'Europlasma a coopté à l'unanimité Monsieur Yann Le Doré au poste d'administrateur indépendant, en remplacement de Monsieur Erik Martel, représentant permanent de Masdar Venture Capital. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 8 juin 2016. Yann le Doré apporte au Groupe son expérience et son expertise du secteur des déchets ainsi que des enjeux environnementaux.

Attribution gratuite d'actions

Dans le cadre de la quatrième délégation accordée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2016, un nouveau plan de fidélité a été mis en place (appelé « Plan de fidélité n°4 »).

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juin 2016, permet d'attribuer gratuitement, conformément à la délégation, des actions aux salariés embauchés à partir du 1er mars 2014 à l'issue de leur période d'essai et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 30 juin 2016, il a été attribué 111 000 actions au titre de ce plan.

Contrôle fiscal

Europlasma et CHO Power font l'objet d'une vérification de comptabilité pour les exercices 2012 et 2013 portant sur tous les impôts et taxes, vérification étendue jusqu'au 31 mars 2015 en matière de TVA. Le contrôle porte également sur les CIR 2012, 2013 et 2014 dont la vérification a été déléguée au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le contrôle est toujours en cours et dans ce contexte, le remboursement du CIR 2014 et du CIR 2015 est suspendu jusqu'aux conclusions de la procédure en cours.

1.2. Europlasma Industries

Contrat KNPP (Bulgarie)

Après 4 mois de présence quasi-continue en Bulgarie sur la période de mars à juin, les équipes d'Europlasma Industries ont finalisé le remontage de l'unité plasma de traitement de déchets radioactifs KNPP. Ceci a consisté à reconstruire le four initialement testé à Morcenx en mai 2013 et à l'intégrer à l'ensemble de l'installation. La mise en route est prévue à l'automne 2016, après raccordement par le client de l'unité plasma aux autres systèmes de pilotages et de surveillance de la centrale nucléaire.

Contrat KNC (Chine)

Les équipements cœur de procédé (systèmes plasma) ont été livrés en début d'année sur le site du client après avoir été testés sur notre plateforme de Morcenx à l'automne 2015. Pendant ce temps, le client a continué la préparation de l'installation en vue de leur intégration.

1.3. Energies Renouvelables

Centrale CHO Morcenx : commande des moteurs et levée des réserves en cours

A l'issue de la livraison définitive avec réserves (FAR) de la centrale CHO Morcenx fin 2015, deux natures de réserves avaient été émises :

- Des réserves d'ordre environnemental et esthétique
- Des réserves liées à la puissance électrique délivrée par la centrale

Les réserves concernant les mâchefers et les suies sont en cours de règlement : la solution retenue consiste dans le stockage des mâchefers avec captations des eaux de ruissellement. Le bâtiment a été achevé en juin 2016.

Afin de lever les réserves liées à la puissance et la capacité de production électrique installée sur site, deux moteurs GE-Jenbacher ont été commandés fin janvier 2016 pour 4 MWe de capacité de production supplémentaire. L'installation de ces moteurs, achetés par CHO Power puis loués à CHO Morcenx, est en cours (voir Note 9 Evénements post-clôture).

1.4. Traitement de l'Amiante

Activité de traitement de déchets d'amiante du 1^{er} semestre

La production du 1^{er} semestre 2016 (2 294 tonnes traitées pour un budget de 3 183 tonnes et un premier semestre 2015 à 2 986 tonnes) a été très pénalisée par un incident survenu en mars sur le garnissage réfractaire de la voute du four. Cet incident a eu pour conséquence un ralentissement significatif de la cadence de vitrification sans toutefois affecter la durée de vie du four.

Développement commercial

Les commandes commerciales ont progressé de 7% versus le 1^{er} semestre 2015.

Début 2016, Inertam a signé avec une société italienne un contrat pour le traitement de 2 800 tonnes de déchets amiantés issues d'un ancien site industriel et d'un bâtiment public. Les premières livraisons sont attendues début 2017, et s'étaleront sur 3 ans.

A cela s'ajoute un contrat de traitement d'environ 3 000 tonnes avec une société italienne dont les premières livraisons sont attendues début 2017.

Contrat d'affacturage

Inertam a conclu un contrat d'affacturage en février 2016. L'apport de liquidités est destiné à financer les activités pour l'année 2016.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET D'EVALUATION

2.1. Base de préparation

Les comptes consolidés semestriels résumés pour les 6 mois clos le 30 juin 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 octobre 2016.

La société mère du Groupe, Europlasma SA, a au 30 juin 2016 un capital de 7 253 542,10 euros, composé de 72 535 421 actions ordinaires.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

2.2. Continuité d'exploitation

Le Conseil d'Administration d'Europlasma a pris acte des besoins de trésorerie à horizon de 12 mois et considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés semestriels selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée compte tenu de :

- la capacité de sa filiale CHO Power à respecter la livraison de la centrale CHO Morcenx au mois de décembre 2016,
- la signature attendue d'un contrat commercial qui devrait se traduire par la réception d'un premier acompte de 1,2 M€ au 1^{er} trimestre 2017,
- la réalisation attendue début 2017 d'une levée de fonds et/ou l'obtention d'autres formes de financement d'un montant de l'ordre de 3 M€ qui permettra de couvrir les besoins de trésorerie du Groupe identifiés jusqu'au 30 juin 2017.

2.3. Principes comptables

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2015 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Les principes comptables appliqués lors de la préparation de ces états financiers consolidés résumés au 30 juin 2016 sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés 2015, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés, présentés ci-après.

Les comptes consolidés semestriels du Groupe Europlasma sont établis en conformité avec la **Norme IAS 34 - Information financière intermédiaire**, en application de laquelle les comptes sont condensés et seules les transactions significatives, ou les règles adaptées aux spécificités des arrêts semestriels, donnent lieu à des notes annexes.

Ces comptes condensés doivent donc être lus en liaison avec les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2015.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2016 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous sans incidence significative sur ses comptes consolidés :

- **IAS 1** qui précise notamment que l'inclusion d'informations non significatives n'est pas nécessaire même si requise par une norme.
- **IFRS 8 - Secteurs opérationnels** qui précise notamment que l'entité doit présenter le rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et le total des actifs de l'entité, si l'entité indique des actifs par secteur en application du paragraphe 23. Norme appliquée.
- **IAS 16 - Immobilisations corporelles** et **IAS 38 - Immobilisations incorporelles** qui, dans le cadre d'une réévaluation, exigent de réévaluer le montant des amortissements cumulés dans les mêmes proportions que le montant brut correspondant.
- **IFRS 2 – Paiements fondés sur les actions** qui précise la définition des conditions d'acquisition des droits de plan « equity settled ».

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2016, et sans impacts anticipés :

- **IAS 12 – Impôts** qui précise les conditions de comptabilisation d'un impôt différé actif sur les moins-values non réalisées.
- **IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie** qui requiert de nouvelles informations sur les activités de financement.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

2.4. Saisonnalité

Les résultats du groupe subissent un effet de saisonnalité, essentiellement lié à l'organisation de l'exploitation du site de traitement d'amiante qui nécessite des périodes d'arrêt planifié pour maintenance.

2.5. Taux de change

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation établissent leurs comptes en Euros.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revus à chaque date de clôture.

Au 30 juin 2016, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- **Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme**

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats long terme selon la méthode de l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes. En particulier, l'essentiel des estimations retenues pour les comptes porte sur les coûts à terminaison et notamment les coûts de mise en service et de tests jusqu'à la Final Acceptance, livraison définitive de la centrale CHO Morcenx.

- **Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée**

Les résultats du 1^{er} semestre de l'activité Déchets Dangereux ont été considérés comme des indicateurs d'impairment. Le groupe a donc réalisé des tests de dépréciations dont les hypothèses-clés retenues et la sensibilité des résultats des tests de perte de valeur à ces hypothèses-clés au 30 juin 2016 sont données en Note 5.1. Goodwill.

- **Valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx et de l'actif financier apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx**

Les modalités d'appréciation de la valeur recouvrable des participations dans les entreprises associées sont données en Note 2.3. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre de l'appréciation de la valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx au 30 juin 2016 sont données en Note 5.4 Participations dans les entreprises associées.

- **Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables**

La charge d'impôt du semestre est calculée individuellement pour chaque société. Les hypothèses relatives à la recouvrabilité des déficits fiscaux et des impôts différés correspondant retenues au 31 décembre 2015 ont été maintenues au 30 juin 2016.

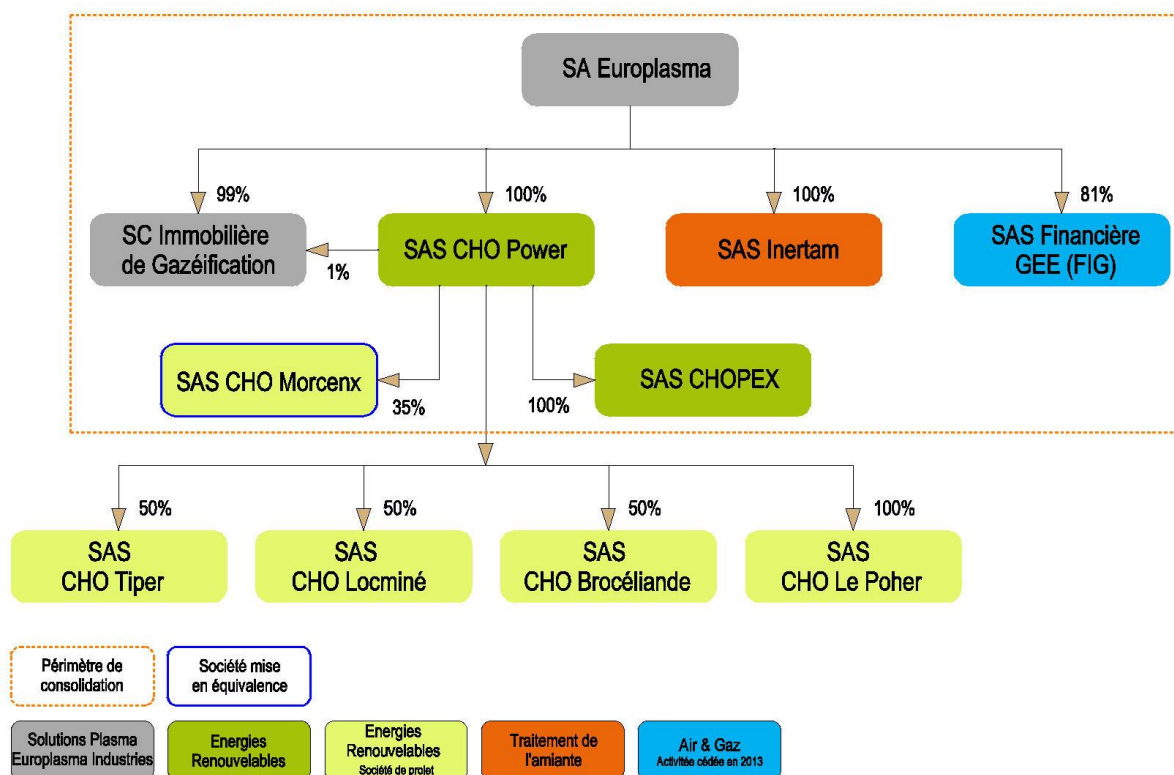
- **Avantages du personnel postérieurs à l'emploi**

Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi (principalement les indemnités de fin de carrière au sein des filiales françaises du Groupe) ont été actualisés au 30 juin 2016.

- **Paielements fondés sur des actions**

Le Groupe a ajusté ses plans d'attribution gratuite d'actions sur la base du réel au 30 juin 2016 afin de tenir comptes des pertes et des nouvelles attributions effectuées au cours du semestre.

NOTE 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION



4.1 Variations de périmètre 2016

Il n'y a pas eu de variations de périmètre sur le semestre.

4.2 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Eurolasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095		Société Mère	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	35%	35%	Mise en équivalence
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	81%	81%	Intégration globale

4.3 Sociétés non consolidées

Au 30 juin 2016, les sociétés de projet CHO Locminé, CHO Brocéliande et CHO Le Poher ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable.

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79 100 Thouars SIREN : 804 959 492	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Brocéliande SAS	ZI La Brohinière 35 360 Montauban-de-Bretagne SIREN : 811 830 470	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Le Poher SAS	Parc d'activités de Kerhervé 29 270 Cleden Poher SIREN : 815 222 559	100%	100%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable

NOTE 5. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 Goodwill

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition	31/12/2015	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	30/06/2016
Inertam	2005	6 115	K EURO	0	1 308	0	0	-327	981
Financière GEE	2006-2008	5 705	K EURO	54	8	0	0	0	8
Total				54	1 316	0	0	-327	989

Comme indiqué dans les états financiers annuels, le Groupe effectue des tests de dépréciation a minima annuels pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle un goodwill est affecté conformément à IAS 36. Comme mentionné en note 3 Jugements et estimations, un test d'impairment a été mis en œuvre pour l'UGT Inertam.

Au 30 juin 2016, la valeur recouvrable de l'UGT Inertam calculée en accord avec la norme IAS 36 apparaît inférieure à la valeur nette comptable sur la base de sa valeur d'utilité. Une dépréciation de 327 K€ a donc été comptabilisée.

Les principales hypothèses utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité sont les suivantes :

2016

UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux d'actualisation après impôt
Inertam	France	3 ans	6,16%

2015

UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux d'actualisation après impôt
Inertam	France	3 ans	5,96%

Les taux d'actualisation utilisés sont les Coûts Moyens Pondérés du Capital respectifs des UGT testées et ont été déterminés en référence aux données de marché et aux évaluations d'expert disponibles pour la zone géographique de rattachement de l'UGT concernée (taux sans risque, prime de risque marché, coefficient bêta, coût de la dette).

Les analyses de sensibilité des tests de dépréciations effectuées sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1 point montrent une perte de valeur complémentaire de 351 K€ pour l'UGT Inertam.

5.2 Autres immobilisations incorporelles

	31/12/2015	Acquisiti ons	Cession s	Variation s de Périmètr e	Reclassement s et mises au rebut	Incid. des changement s de méthodes	30/06/2016
Frais de recherche & développement	3 076	0	0	0	0	0	3 076
Concessions, brevets & droits similaires	1 493	6	0	0	0	0	1 499
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	15	0	0	0	0	0	15
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	4 584	6	0	0	0	0	4 590

	31/12/2015	Dotations	Reprise s	Variation s de Périmètr e	Reclassement s et mises au rebut	Incid. des changement s de méthodes	30/06/2016
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-2 865	-88	61	0	0	0	-2 892
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 406	-21	0	0	0	0	-1 426
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-4 270	-109	61	0	0	0	-4 318
Total Valeur Nette	314	-103	61	0	0	0	272

La valeur nette des immobilisations incorporelles est en diminution de 42 K€, passant de 314 K€ au 31 décembre 2015 à 272 K€ au 30 juin 2016, et résulte principalement d'une dotation aux amortissements de 109 K€ compensée par une reprise de dépréciation antérieure de 61 K€ sur les immobilisations incorporelles du projet KIWI qui avaient été intégralement dépréciées au 31 décembre 2015.

Il n'y a pas eu d'acquisition significative d'immobilisation incorporelle sur la période. Aucun frais de développement n'a été activé sur la période.

5.3 Immobilisations corporelles

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	30/06/2016
Terrains	346	0	0	0	0	0	346
Constructions	7 844	0	0	0	0	0	7 844
Installations tech, matériel & outillage	20 044	613	-777	0	930	0	20 808
Autres immobilisations corporelles	1 317	55	-1	0	49	0	1 420
Immobilisations corporelles en cours	880	454	0	0	-826	0	507
Avances et acomptes s/immo. corp.	153	0	0	0	-153	0	0
Total Valeur Brute	30 584	1 121	-779	0	0	0	30 926

	31/12/2015	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	30/06/2016
Amt/Dép. constructions	-1 614	-220	0	0	0	0	-1 834
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-16 722	-1 576	774	0	0	0	-17 524
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-730	-79	1	0	0	0	-808
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	0	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-19 066	-1 875	775	0	0	0	-20 166
Total Valeur Nette	11 517	-754	-4	0	0	0	10 760

La valeur nette des immobilisations corporelles évolue de 11 517 K€ au 31 décembre 2015 à 10 760 K€ au 30 juin 2016, soit une variation de - 758 K€ au cours du 1^{er} semestre 2016. Celle-ci s'explique principalement par des acquisitions de 1 121 K€ et par des dotations aux amortissements de 1 875 K€.

Les principales acquisitions d'immobilisations corporelles concernent l'activité Traitement de l'Amiante notamment pour la réfection du four de traitement d'amiante (1 034K€).

5.4 Participations dans les entreprises associées

	31/12/2015	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Acquisition de titres	30/06/2016
CHO Morcenx	3 549	-4	0	0	3 544
Total	3 549	-4	0	0	3 544

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période dans CHO Morcenx.

Au 30 juin 2016, la participation dans CHO Morcenx s'élève à 3 544 K€ (vs 3 549 K€ au 31 décembre 2015), correspondant à :

- Une valeur brute totale des titres et BSA de 7 756 K€ composées de :
 - o 6 901 K€ de titres correspondant essentiellement à la conversion des BSA 1, 2 et 3, des BSA CHO Morcenx (BSA1, BSA2 et BSA 3)
 - o 855 K€ de la 4^{ème} tranche de BSA CHOM Morcenx (BSA 4)
- 91 K€ de quote-part dans les capitaux propres de CHO Morcenx (vs 95 K€ au 31 décembre 2015),
- Une dépréciation de 4 303 K€ correspondant à 50% des titres et 100% des BSA 4, leur date de validation étant le 1^{er} décembre 2015, ils sont par conséquent devenus caduques.

Les principales informations requises par la norme IFRS 12 sont présentées ci-dessous :

	CHO Morcenx	Total au 30/06/16
% d'intérêt	35%	
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	
Actif courant	9 810	9 810
Actif non courant	49 512	49 512
Passif courant	10 179	10 179
Passif non courant	42 595	42 595
Chiffre d'affaires	490	490
Résultat	-12	-12

Les informations présentées ci-dessus tiennent déjà compte des retraitements IFRS pratiqués, notamment la capitalisation des coûts d'emprunt pour 1 626 K€ au cours du 1^{er} semestre 2016 (15 344 K€ en cumulé). Ainsi, il n'est pas présenté de réconciliation entre les données financières résumées et les données utilisées pour la consolidation.

5.5 Stocks et en-cours

Stocks et en-cours	30/06/2016			31/12/2015			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 234	-138	1 097	1 201	-190	1 010	86
Stocks - en-cours de production	122	0	122	103	0	103	19
Stocks -pds finis et intermédiaires	542	-526	16	542	-374	169	-153
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 898	-664	1 234	1 846	-564	1 282	-47

La valeur nette du stock est stable entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Elle passe de 1 282 K€ au 31 décembre 2015 à 1 234 K€ au 30 juin 2016, soit une variation de -47 K€.

5.6 Autres Actifs

Actifs financiers	30/06/2016			31/12/2015			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Titres de participation	2	0	2	2	0	2	-1
Prêts, cautionnements et autres créances	5 589	-52	5 537	10 331	-3 820	6 511	-974
Total autres actifs financiers non courants	5 590	-1 302	5 538	10 333	-3 820	6 513	-975
Clients et comptes rattachés	5 639	-1 210	4 429	6 465	-305	6 160	-1 731
Total client et comptes rattachés	5 639	-1 210	4 429	6 465	-305	6 160	-1 731
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 606	0	1 606	280	0	280	1 326
Créances sur personnel & org. sociaux	11	0	11	13	0	13	-3
Créances fiscales - hors IS	4 974	0	4 974	4 249	0	4 249	725
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	6 591	0	6 591	4 543	0	4 543	2 049
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	5 153	-3 750	1 403	183	0	183	1 221
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	777	0	777	46	0	46	732
Charges constatées d'avance	293	0	293	242	0	242	51
VMP - Autres placements	699	-84	615	709	-84	625	-10
Total autres actifs courants	6 923	-3 834	3 089	1 179	-84	1 095	1 994
VMP - Equivalents de trésorerie	0		0	0	0	0	0
Disponibilités	4 224	0	4 224	6 915	0	6 915	-2 691
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 224	0	4 224	6 915	0	6 915	-2 691

Le poste « **Autres actifs financiers non courants** » est essentiellement composé :

- D'un dépôt rémunéré de 1 200 K€ dans la SCIG en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx.
- De la dernière tranche de paiement par CMI de la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 648 K€ nets (payables au plus tard en 2018). Cette créance fait l'objet d'une actualisation et a été dépréciée à hauteur de 52 K€ compte tenu de son échéance éloignée.
- De 2 garanties financières pour l'usine d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 701 K€ en progression de 175 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitante de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignment. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 août 2014, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 1 547 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€.
- De la tranche recouvrable à plus d'un an du compte séquestre pour un montant de 2 500 K. Cette tranche sera récupérable lorsque l'usine aura été mise en conformité avec la «Waste Incineration Directive ». La tranche recouvrable à moins d'un an (soit 1 250 K€ nets) a été reclassée en autres actifs courants au 30 juin 2016 compte tenu de la réalisation prévue de la Final Acceptance fin décembre 2016.

La variation de – 974 K€ entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016 correspond donc principalement au reclassement du compte séquestre en actif courant pour 2 500 K€ net et au versement des 3^{ème} tranches des garanties financières.

Le poste « **Clients et comptes rattachés** » affiche une baisse de 1 731 K€, soit 28%, expliquée principalement par les dépréciations sur les créances à recevoir de CHO Morcenx : 50% des rétentions dues à Final acceptance ainsi que 50% du solde des créances dues à la Preliminary Take Over Date (soit un total de dépréciation de 886 K€), compte tenu de l'incertitude de recouvrabilité de ces sommes eu égard le retard de livraison.

Par ailleurs, depuis le mois de février 2016, le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage sur le secteur Traitement de l'Amiante. L'analyse des termes du contrat a conduit à ne pas décomptabiliser les créances cédées. Au titre de ce contrat, le Groupe a cédé ses créances clients pour un montant de 2 415 K€, duquel un fonds de garantie de 736 K€ a été retenu. En contrepartie, le Groupe a bénéficié d'une avance de trésorerie de 1 680 K€ (une dette du même montant a été enregistrée. cf Note 5.9)

Le poste « **Autres créances opérationnelles** » est principalement composé d'acomptes fournisseurs, et de créances fiscales (créances de TVA, TVA déductible et Crédit impôt recherche).

- La forte progression des avances versées aux fournisseurs s'explique pour l'essentiel par les acomptes versés au fournisseur en charge de la prestation de fourniture et d'installation des moteurs pour 868 K€ ainsi que par les acomptes versés aux fournisseurs de réfractaires en vue des réfections intermédiaires du four de traitement d'amiante (220 K€).
- Le montant important des créances fiscales s'explique par le report du remboursement du crédit impôt recherche 2014 (365 K€) et du crédit impôt recherche 2015 (400 K€) jusqu'aux conclusions du contrôle fiscal en cours augmenté de l'enregistrement d'un crédit impôt recherche au titre du 1^{er} semestre 2016 (146 K€) et par les créances de TVA.

Parmi les « **Autres actifs courants** », 2 variations significatives sont à noter :

- Le poste « **Prêts, cautionnement et autres créances** » comprend essentiellement le reclassement à court terme du compte séquestre versé dans le cadre du contrat EPC (voir ci-dessus) pour un montant de 1 250 K€ nets.
- Les autres créances sont en augmentation suite à la mise en place du contrat d'affacturage pour lequel des fonds de garantie et réserves sont appliquées sur les créances cédées. Le montant de ces réserves au 30 juin 2016 s'élève à 735 K€.

5.7 Impôts courants et différés

	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Actifs d'impôts différés	625	619	6
Passifs d'impôts différés	-222	-247	25
Total impôts différés	403	371	32
Actifs d'impôts courants	19	23	-5
Dette d'impôts courants	-103	-23	-81
Total impôts courants	-85	1	-85

Les actifs d'impôts différés sont principalement composés de :

- 150 K€ de déficits reportables activés chez Inertam (sans variation au cours de la période),
- 143 K€ au titre de la marge sur immobilisation vendue intra groupe annulée,
- 137 K€ au titre des retraitements IFRS des subventions d'investissement,
- 168 K€ au titre de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie	30/06/2016			31/12/2015			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	4 224		4 224	6 915		6 915	-2 691
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
Total Trésorerie - actif	4 224	0	4 224	6 915	0	6 915	-2 691
Concours bancaires courants	5		5	5		5	0
Total Trésorerie nette	5		4 218	6 910		6 910	-2 691

La variation de la trésorerie nette de -2 691 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en section 3. 5. Tableau de flux de trésorerie.

Cette variation s'explique par :

- un flux lié aux activités opérationnelles pour -4 027 K€ correspondant principalement aux dépenses de mise en route de l'usine de CHO Morcenx, engagées à la fois par CHO Power pour les modifications de process et par CHOPEX pour les dépenses de mise en service,
- un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -1 397 K€ résultant notamment de la combinaison :
 - o Des investissements réalisés à hauteur de 1 149 K€ principalement sur Inertam pour la réfection totale du four sur le 1^{er} semestre 2016 (1 034 K€),
 - o De l'augmentation des garanties apportées (voir §5.6) pour un montant de 258 k€.
- un flux lié aux activités de financement pour 3 142 K€ correspondant principalement
 - o aux augmentations de capital pour un montant de 1 239 K€, essentiellement due à l'exercice des BSA dans le cadre de l'Equity Line (cf Note 1. Faits caractéristiques),
 - o aux émissions d'emprunt par la souscription d'un prêt relais (convertie en actions en septembre 2016) pour 1 000 K€ et par l'avance reçue du factor pour 1 680 K€ (cf Note 5.9),
 - o aux remboursements d'emprunts pour 638 K€ correspondant principalement au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG et aux emprunts souscrits par Inertam auprès de la BPI.

5.9 Affacturage

Le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage ayant produit ses effets à compter du 1^{er} semestre 2016. Les positions du factor au 30 juin 2016 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

	30/06/2016
En-cours clients cédé au factor	2 415
Retenues et dépôt de garantie	- 736
Avance de trésorerie reçue	1 680

Le Groupe a retenu le traitement comptable suivant :

- Augmentation des créances clients à hauteur de l'avance de trésorerie nette consentie par la société d'affacturage à l'actif et
- Constatation d'une dette financière pour le même montant au passif

5.10 Dettes financières et endettement net

	31/12/15	Emission d'emprunt	Remboursement	Reclassements	Incid. des changements de méthodes	30/06/16
Emprunts obligataires	4 543	0	0	0	0	4 543
Emprunts auprès établis. de crédit	6 297	8	0	-550	0	5 755
Autres emprunts et dettes assimilées	384	1 012	0	-40	0	1 356
Intérêts courus non échus > 1 an	21	232	0	0	0	253
Total Dettes financières non courantes	11 245	1 252	0	-590	0	11 907
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 083	0	-538	550	0	1 094
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	200	0	-100	100	0	200
Avance du Factor	0	1 680	0	0	0	1 680
Intérêts courus sur emprunts	91	53	-56	0	0	87
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	0	0	0	0	5
Concours bancaires (dettes)	0	0		0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0		0	0	0
Total Dettes financières courantes	1 379	1 733	-695	650	0	3 067
Total dettes financières	12 624	2 985	-695	60	0	14 974

Les dettes financières sont en progression de 2 350 K€, passant ainsi de 12 624 K€ au 31 décembre 2015 à 14 974 K€ au 30 juin 2016. Cette variation combine :

- Un nouveau prêt relais de 1 M€ a été souscrit en mai 2016 pour faire face aux besoins de trésorerie (cf. Note 1. Faits caractéristiques de la période). Celui-ci a fait l'objet d'une conversion en action post-clôture, courant septembre 2016,
- Les remboursements d'emprunts correspondant principalement au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG, mais également ceux souscrits par Inertam auprès de la BPI, ainsi qu'aux soldes des avances remboursables, elles-mêmes souscrites auprès de la BPI,
- Une avance du factor de 1 680 K€ reçue suite à la souscription du contrat d'affacturage. (voir Note 5.9)

Ainsi, au 30 juin 2016 les dettes financières d'un montant de 14 974 K€ se décomposent comme suit :

- 5 259 K€ au titre de l'emprunt finançant le bâtiment de CHO Morcenx,
- 4 543 K€ au titre de l'emprunt obligataire convertible en actions, ainsi que 253 K€ d'intérêts courus

- 1 643 K€ au titre des prêts accordés par BPI France à Inertam (Contrat Développement participatif et Prêt Vert),
- 588 K€ au titre des avances remboursables accordées par BPI à Europlasma,
- 1 003 K€ au titre du prêts relais accordé en mai 2016 et converti en actions en septembre 2016,
- 1 680 K€ d'avance du Factor.

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	14 974	12 624	2 350
Trésorerie et équivalent de trésorerie	- 4 224	- 6 915	- 2 691
Endettement net	10 750	5 709	5 041

L'endettement net du Groupe connaît une forte augmentation (+ 5 041 K€) qui s'explique par la souscription d'un nouveau prêt relais de 1 M€, par la consommation de trésorerie du Groupe principalement liée à la mise en route de l'usine CHO Morcenx et aux investissements (Cf note 5.8 Trésorerie)

5.11 Avantages du personnel non courants

	30/06/2016	31/12/2015	variation
Avantages du personnel non courants	503	405	98

La provision pour pensions et retraites concerne essentiellement les indemnités de fin de carrière des filiales françaises, les salariés du Groupe bénéficiant essentiellement de plans à cotisations définies, comptabilisées chaque année en charges, pour les indemnités de retraite.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement au 31/12/2015	405
Coût des services rendus +	50
Coût financier +	8
Gain et perte actuariels +	39
Engagement au 30/06/2016	503

L'effet de « gains et pertes actuariels » s'explique principalement par l'augmentation du taux d'actualisation.

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	30/06/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,05%	2,03%
Table retenue	Insee 2015	Insee 2015
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

5.12 Provisions

	Ouverture	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements	Clôture
Provision pour investissement	0	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0
Reprise - écarts d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
Total provisions non courantes	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges - part à moins d'un an	60	0	-60	0	0	0
Provisions pour litiges	240	127	0	0	0	367
Provisions pour garanties	844	1 177	-281	0	0	1 740
Provisions pour garanties - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an	5 051	0	-1 171	0	0	3 879
Autres provisions pour risques	190	56	0	0	0	246
Autres provisions pour risques - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	248	648	-246	0	0	650
Autres provisions pour charges - part < 1 an	167	92	-41	0	0	218
Total provisions courantes	6 800	2 100	-1 800	0	0	7 101
Total provisions	6 800	2 100	-1 800	0	0	7 101

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- **Provisions pour litiges :**

Une provision avec un litige fournisseur avait été comptabilisée en 2015 pour 240 K€. Celle-ci a été ajustée avec un complément de dotation de 127 K€, portant la provision à 367 K€ au 30 juin 2016.

- **Provisions pour garantie :**

En complément de la provision pour perte à terminaison sur contrats relative au contrat de construction de l'usine CHO Morcenx, une provision destinée à couvrir la période de garantie de l'usine CHO Morcenx a été mise en place par le Groupe en 2014. Cette provision s'établit à 1 410 K€ au 30 juin 2016 suite à la comptabilisation sur le 1^{er} semestre 2016, d'un complément de dotation de 1 165 K€ et d'une reprise de 281 K€ à hauteur de l'utilisation de cette provision.

Par ailleurs, les contrats à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée au client. Une provision est enregistrée pour 330 K€ au 30 juin 2016 contre 318 K€ au 31 décembre 2015 et couvre la garantie du contrat de fourniture de l'installation de traitement et conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare (projet KNPP) ainsi que la garantie du contrat KNC pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères.

- **Provisions pour pertes sur contrats :**

La provision pour perte à terminaison sur le contrat de l'usine CHO Morcenx a fait l'objet d'une reprise de 1 171 K€ pour s'établir à 3 879 K€ au 30 juin 2016.

- **Provisions pour risques :**

Les provisions pour risques sont principalement constituées d'une provision de 190 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne de la société Amplast, filiale de la société Europe Environnement cédée en 2013.

Dans le cadre de l'obtention de l'échelonnement de certaines dettes fiscales et sociales, des pénalités ont été comptabilisées à hauteur de 56 K€.

- **Provisions pour charges :**

Les provisions pour charges (868 K€) comprennent pour l'essentiel :

- 374 K€ de provisions pour grosses réparations dont l'objet est de lisser les dépenses de réfection des réfractaires du four Inertam sur la durée de vie de ce dernier, contre 246 K€ au 31 décembre 2015,
- 126 K€ destinée à couvrir la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la Direction du Groupe.
- 85 K€ de provisions pour élimination des déchets principalement pour l'usine de CHOPEX
- 135 K€ de provision pour le renforcement des équipements de protection des opérateurs suite aux « risques amiante » révélés début juillet.

5.13 Autres Passifs

	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	0	0	0
Autres dettes - part à plus d'un an	71	60	11
Total Autres passifs financiers non courants	71	60	11
Dettes fournisseurs	5 043	4 085	959
Total Comptes fournisseurs et rattachés	5 043	4 085	959
Clients - Avances et acomptes reçus	264	265	-1
Dettes sociales	2 434	1 656	778
Dettes fiscales	3 619	2 979	640
Autres dettes	25	49	-24
Total autres dettes opérationnelles	6 342	4 949	1 392
Dettes s/ acquis. d'actifs	410	431	-22
Comptes courants - passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	11 727	11 623	105
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	12 137	12 054	83

○ **Evolution des dettes fournisseurs**

La progression des dettes fournisseurs de + 959 K€ s'explique principalement par l'obtention d'un accord sur l'échelonnement de dettes fournisseurs sur les 2 usines.

○ **Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes**

Le Groupe a obtenu de la part des CCSF un étalement des dettes sociales et fiscales nées sur les 5 premiers mois de l'année 2016 pour l'ensemble des entités du Groupe. Ceci a engendré une augmentation significative des dettes fiscales et sociales.

○ **Evolution des autres passifs courants :**

Les produits constatés d'avance sont relativement stables (variation de + 105 K€) ; A cela plusieurs évolutions contrastées :

- Une hausse de 501 K€ des produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé en partie avant le traitement. Ce poste passe de 7 125 K€ au 31 décembre 2015 contre 7 626 K€ au 30 juin 2016, en lien avec la diminution des volumes traités sur le semestre.
- Une diminution de 70 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions d'investissement restant à étaler qui s'élève à 996 K€ contre 1 066 K€ au 31 décembre 2015
- Une diminution de 103 K€ sur le produit constaté d'avance lié au crédit Impôt recherche neutralisé et repris au compte de résultat sur le même rythme que les actifs que le crédit d'impôt a contribué à financer. (338 K€ au 30 juin 2016 contre 441 K€ au 31 décembre 2015)
- Une diminution des produits constatés d'avance sur le contrat KNC traité par Europlasma Industries de 269 K€ suite à l'avancement du projet sur le semestre.

A noter que le produit constaté d'avance sur le contrat EPC est stable au 30 juin 2016 (2 407 K€ contre 2 408 K€ au 31 décembre 2015).

5.14 Capital

○ **Composition du capital social**

Au 30 juin 2016, le capital social d'Europlasma est composé de 72 535 421 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Au cours du 1^{er} semestre 2016 :

- 116 130 actions ordinaires ont été créées dans le cadre des attributions gratuites d'actions,
- 1 767 actions ordinaires ont été créées lors de l'exercice de BSAR A et BSAR B,
- 2 750 000 actions ordinaires ont été créées lors de l'exercice de BSA dans le cadre de l'Equity Line.

	30/06/2016	31/12/2015	variation
Nombre d'actions ordinaires	72 535 421	69 667 524	2 867 897
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	72 535 421	69 667 524	2 867 897

○ **Actions propres**

	30/06/2016	31/12/2015	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	141 014	135 227	+ 5 787
Valorisation en K€	75	119	- 44
Montant de trésorerie du contrat de liquidité en K€	18	30	- 12

○ **Actions en dilution**

Nombre moyen d'actions sur le 1^{er} semestre 2016 :

	30/06/2016	31/12/2015	variation
Nombre d'action moyen	70 479 740	69 325 631	1 154 109
Nombre d'actions en dilution	63 784 374	56 807 483	6 976 891
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	-
- Actions gratuites en cours d'acquisition	2 172 327	1 443 669	728 658
- BSAR A	32 507 989	32 509 452	- 1 463
- BSAR B	16 928 612	16 928 916	- 304
- OCPP (équivalent nominal et intérêts de l'emprunt)	5 575 446	5 575 446	-
- BSA Equity Line en faveur de Kepler Cheuvreux	6 250 000	-	6 250 000
Nombre moyen d'action dilué	134 264 114	126 133 114	8 131 000
Taux de dilution	90,5%	81,9%	

○ **Nombre d'actions au 30 juin 2016 :**

Le nombre d'actions en dilution au 30 juin 2016 est de 136 319 794 actions contre 126 475 006 au 31 décembre 2015. La variation s'explique par l'émission de la ligne de financement (Equity Line) pour laquelle 9 millions de BSA ont été émis en février 2016, sur lesquels 6 250 000 BSA restent à exercer au 30 juin 2016.

	30/06/2016	31/12/2015	variation
Nombre d'actions à la clôture	72 535 421	69 667 524	2 867 897
Nombre d'actions en dilution	63 784 373	56 807 482	6 976 891
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	2 172 327	1 443 669	728 658
- BSAR A	32 507 989	32 509 452	-1 463
- BSAR A exercés mais actions non encore créées	0	0	0
- BSAR B	16 928 612	16 928 916	-304
- BSAR B exercés mais actions non encore créées	0	0	0
- OCPP (équivalent nominal et intérêts de l'emprunt)	5 575 446	5 575 446	0
- BSA Equity Line en faveur de Kepler Cheuvreux	6 250 000		6 250 000
Nombre d'actions dilué à la clôture	136 319 794	126 475 006	9 844 788
Taux de dilution	87,9%	81,5%	

5.15 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attributions gratuites d'actions au profit de ses salariés et mandataires sociaux.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles.

Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « Loi Macron »), la société a décidé de maintenir la période d'acquisition à 2 ans et de fixer la période de conservation à 1 an (au lieu de précédemment 2 ans). Par ailleurs, la Loi a abaissé le taux de la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours du premier semestre 2016.

Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2015	Actions créées par le CA au cours du 1er semestre 2016	Actions attribuées sur le 1er semestre 2016	Actions perdues au cours du 1er semestre 2016	Nombre d'actions en période d'acquisition au 30/06/16	
					<i>Dont actions définitivement acquises au 30/06/16 et non encore créées par le CA</i>
Plan de fidélité n°3	33 000	-24 000	0	-3 000	6 000
Attribution du 19/06/12	30 000	0	0	0	30 000
Attribution du 12/09/12	40 000	0	0	0	40 000
Attribution du 18/09/13	65 000	0	0	0	65 000
Attribution du 28/01/14	392 130	-92 130	0	0	300 000
Attribution du 21/09/15	883 539	0	0	0	883 539
Attribution du 08/06/16	0	0	736 788	0	736 788
Plan de fidélité n°4	0	0	111 000	0	111 000
	1 443 669	-116 130	847 788	-3 000	2 172 327
					36 000

Les montants comptabilisés au titre des actions gratuites au cours de la période sont les suivants :

	En capitaux propres au 31/12/2015	En charges au S1 2016	En capitaux propres au 30/06/2016
En résultat et report à nouveau	-2 583	-19	-2 602
En réserves	2 583	19	2 602

Jusqu'en 2014, les actions gratuites attribuées étaient valorisées au cours de bourse au jour de l'attribution.

Le Groupe a décidé de valoriser à partir de 2015 les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'attribution effective des actions puis la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le cours moyen pondéré utilisé pour les actions en cours d'acquisition au 30 juin 2016 est de 0,79 €.

Sur le 1^{er} semestre 2016, il a été attribué 847 788 nouvelles actions. Une charge avait été comptabilisée au 31 décembre 2015 concernant les 736 788 actions attribuées en faveur de la Direction, les parties ayant une compréhension mutuelle des termes et conditions de l'attribution, au sens de la norme IFRS 2.

NOTE 6. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

6.1 Chiffre d'affaires

	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Production vendue de biens	650	1 063	-414
Production vendue de services	5 051	5 840	-789
Ventes de marchandises	8	0	8
Total	5 709	6 903	-1 194

	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Europe	5 505	6 598	-1 093
Amérique	0	0	0
Asie	204	305	-101
Afrique	0	0	0
Océanie	0	0	0
Total	5 709	6 903	-1 194

Le chiffre d'affaires consolidé semestriel 2016 s'établit à 5 709 K€ contre 6 903 K€ au 30 juin 2015. Cette diminution de 17%, soit – 1 194 K€ est attribuable principalement aux secteurs Traitement de l'Amiante (- 863 K€) et Energies Renouvelables (- 557 K€). Le secteur Solutions Plasma affiche, quant à lui, une légère progression (+ 226 K€). L'analyse du chiffre d'affaires est présentée en Première partie, section 1.1.1.

6.2 Résultat opérationnel

	30/06/2016	30/06/2015	var en K€	var en %
Chiffre d'affaires	5 709	6 903	-1 194	-17%
Autres produits d'exploitation	1 099	1 574	-476	-30%
Production immobilisée	796	1 344	-548	-41%
Production stockée	19	0	19	#DIV/0!
Subventions d'exploitation	281	214	67	31%
Autres produits	0	6	-6	-99%
Transferts de charges d'exploitation	3	10	-7	-74%
Achats consommés	-4 378	-5 664	1287	-23%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-605	-1 048	443	-42%
Variations de stocks	34	304	-270	-89%
Autres achats	-3 806	-4 920	1114	-23%
Charges externes	-3 605	-3 679	74	-2%
Locations et charges locatives	-362	-287	-75	26%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-698	-641	-57	9%
Autres charges externes	-2 545	-2 751	206	-7%
Charges de personnel	-3 735	-3 387	-349	10%
Rémunérations du personnel	-2 525	-2 189	-337	15%
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-1 119	-1 028	-90	9%
Autres charges de personnel	-92	-170	79	-46%
Autres charges d'exploitation	-41	-325	284	-87%
Taxes	-246	-346	100	-29%
Amortissements, dépréciations et provisions	-3 095	-3 945	850	-22%
Résultat opérationnel courant	-8 293	-8 869	576	-6%
Perte de valeur des goodwill	-327	0	-327	
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	49	34	14	42%
Résultat opérationnel	-8 571	-8 835	264	-3%

Le résultat opérationnel est une perte de 8 571 K€ au 30 juin 2016, contre une perte de 8 835 K€ au 30 juin 2015 soit une amélioration de 264 K€.

La variation du résultat opérationnel est expliquée en section 1.1.2.

Les charges de personnel augmentent de 349 K€ principalement en raison du renforcement des effectifs Corporate mais également d'embauches réalisées sur les équipes de production pour l'usine CHO Morcenx pour étoffer les équipes de façon durable. Les effectifs sous contrat d'intérim sur l'usine d'Inertam ont été embauchés suite à un durcissement de la réglementation Amiante.

6.3 Résultat financier

	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	4	18	-14
Coût de l'endettement financier brut	-415	-209	-206
Coût de l'endettement financier net	-410	-191	-220
Perte et gains de change	0	90	-90
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	0	273	-273
Autres charges financières	-18	-5	-1
Autres produits financiers	5	58	-53
Résultat financier	-423	224	-647

Le résultat financier du 1^{er} semestre 2016 est une charge de 423 K€. La dégradation s'explique principalement par la charge d'intérêts de 227 K€ liée à l'emprunt convertible en actions souscrit en décembre 2015.

Le résultat financier 2015 avait été impacté par une reprise de provision sur un actif financier lié au projet Sunrise de 273 K€ suite au remboursement effectué de ce prêt qui avait été consenti.

6.4 Impôt

	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Impôts différés	17	-1 191	1 208
Impôt exigible	-43	32	-75
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	-26	-1 160	- 1 134

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes semestriels 2015 correspondait principalement à la comptabilisation en perte sur le semestre d'un impôt différé actif (1 250 K€).

NOTE 7. INFORMATION SECTORIELLE

Le secteur Air et Gaz n'a plus d'activité depuis la cession du sous-groupe Europe Environnement réalisée fin 2013.

30/06/2016	Solutions Plasma, Holding, R&D	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Air et Gaz	Total
Goodwill	0	981	0	8	989
Autres immobilisations incorporelles	230	29	13	0	272
Immobilisations corporelles	6 733	3 850	177	0	10 760
Autres actifs non courants	1 273	1 376	6 412	648	9 708
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 260	2 216	659	88	4 224
Total Actif	12 132	13 517	14 918	746	41 314
Dettes financières	10 644	3 325	1 005	0	14 974
CA	826	4 880	3	0	5 709
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-625	-1 628	-860	18	-3 095
Résultat opérationnel	-1 816	-1 190	-5 579	14	-8 571
EBITDA	-1 107	802	-4 671	-4	-4 979

31/12/2015	Solutions Plasma, Holding, R&D	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Air et Gaz	Total
Goodwill	0	1 308	0	8	1 316
Autres immobilisations incorporelles	268	28	18	0	314
Immobilisations corporelles	7 159	4 197	161	0	11 517
Autres actifs non courants	1 272	1 185	7 593	630	10 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 763	377	678	97	6 915
Total Actif	17 244	11 811	14 053	737	43 845
Dettes financières	10 708	1 913	3	0	12 624
CA	2 225	11 292	565	0	14 082
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 466	-2 311	-1 793	-115	-5 685
Résultat opérationnel	-3 662	428	-11 248	-134	-14 617
EBITDA	-2 196	2 739	-9 592	-19	-9 068

30/06/2015	Solutions Plasma, Holding, R&D	Traitement de l'amiante	Energies Renouvelables	Air et Gaz	Total
Goodwill	0	1 308	0	8	1 316
Autres immobilisations incorporelles	764	32	2	0	797
Immobilisations corporelles	7 835	4 390	123	0	12 349
Autres actifs non courants	1 283	1 119	7 736	618	10 756
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 796	207	547	102	6 653
Total Actif	18 876	11 117	14 515	730	45 240
Dettes financières	6 493	2 181	3	0	8 677
CA	600	5 743	560	0	6 903
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-768	-1 132	-1 958	-87	-3 945
Résultat opérationnel	-1 515	249	-7 471	-97	-8 835
EBITDA	-747	1 381	-5 511	-10	-4 887

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

8.2 Engagements donnés

Le total des engagements donnés par le Groupe est détaillé dans le tableau suivant :

	30/06/2016	31/12/2015
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	9 655	9 655
Crédit-Bail immobilier et hypothèques	5 221	5 484
Engagements d'achats d'immobilisations	3 236	221
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	14 112	14 453
TOTAL	32 224	29 813

○ Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO Morcenx et du contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir.

	30/06/2016	31/12/2015
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	8 955	8 955
Crédit-Bail immobilier et hypothèques	5 221	5 484
Engagements d'achats d'immobilisations	2 602	
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	10 871	10 871
TOTAL	27 649	25 310

Les engagements donnés dans le cadre du projet CHO Morcenx sont de 4 natures :

- Les nantissemments d'actifs financiers pour 8 955 K€ concernent :
 - Le nantissement des titres et BSA CHO Morcenx pour leur valeur brute de 7 755 K€ en garantie de l'emprunt de 26 799 K€, accordé par le partenaire financier du projet CHO Morcenx à la société CHO Morcenx pour le financement des installations techniques de l'usine construite par CHO Power,
 - Le nantissement du compte titre d'un montant de 1 200 K€ servant de garantie à l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx.
- Les hypothèques se réfèrent à l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx pour un montant initial de 6 200 K€ et dont le capital restant dû au 30 juin 2016 est de 5 221 K€.
- Un engagement de bonne fin pour le contrat EPC de CHO Morcenx d'un montant initial de 10 000 K€, temporairement porté à 10 871 K€. Cette garantie était initialement couverte à hauteur de 7 500 K€ par des fonds déposés sur un compte de séquestre et, pour le solde de 2 500 K€, par une lettre de caution de l'associé majoritaire du garant. Cette dernière a été temporairement portée à 3 371 K€. Cette garantie devrait être ramenée à 10 000 K€ dans les conditions contractuellement prévues avec CHO Morcenx. Elle est recouvrable, en partie ou en totalité, par le Groupe, selon des critères de performance et délais lors de la réception définitive de l'usine.
- Le solde de l'engagement de commande des moteurs est de 2 602 K€ au 30 juin 2016.

○ **Autres engagements donnés**

	30/06/2016	31/12/2015
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	700	700
Crédit-Bail immobilier et hypothèques		-
Engagements d'achats d'immobilisations	634	221
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	3 241	3 582
TOTAL	4 575	4 503

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- de la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - de tout dommage encouru,
 - de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
 - de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018.

- de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des 2 usines à Morcenx :
 - engagement de remise en état du site de traitement de l'amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
 - engagement de mise en sécurité des sites pour 1 052 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- d'engagements donnés aux clients pour 318 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- d'engagements donnés aux fournisseurs pour 3 236 K€ dont 2 602 K€ de solde d'engagement sur la commande des moteurs.

NOTE 9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements post-clôture sont présentés en Partie 2 avec les perspectives d'activité.

Partie 4 : Glossaires

4.1 GLOSSAIRE FINANCIER ET JURIDIQUE

AGA : Attribution Gratuite d'Actions

BALO : le Bulletin des annonces légales obligatoires (ou BALO) est une publication contenant les annonces des sociétés faisant publiquement appel à l'épargne tels les comptes annuels, les opérations financières, les convocations aux assemblées.

BFR : le Besoin en Fonds de Roulement représente les **besoins de financement à court terme** qui résultent des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité opérationnelle.

BSA : un Bon de Souscription d'Action permet de souscrire à une action pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixés à l'avance.

BSAR : un Bon de Souscription d'Action Remboursable permet de souscrire à une action pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixés à l'avance et qui peut être racheté par l'émetteur sous certaines conditions définies à l'avance.

CAC : Commissaires aux comptes

CIR : Crédit Impôt Recherche

CODOA : Certification Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat. **Un nouveau dispositif est ainsi mis en place : le complément de rémunération.** Il vient remplacer l'obligation d'achat pour certaines filières renouvelables et pour les installations dépassant une certaine taille (puissance installée supérieure à 500 kW). Il s'agit d'une prime versée à un producteur d'énergie renouvelable en complément de la vente sur le marché de l'électricité qu'il a produite. Celle-ci est proportionnelle à l'énergie produite. Cette prime permet de donner au producteur un niveau de rémunération qui couvre les coûts de son installation tout en assurant une rentabilité normale de son projet.

Coûts/Charges Corporate : les coûts de fonctionnement de la holding et de la SCI de Gazéification (SCIG), nets des éventuels revenus.

DPS : le droit préférentiel de souscription (ou DPS) est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. L'actionnaire ancien possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital qu'il peut par ailleurs vendre pendant toute la durée de l'opération. C'est un droit véral qui permet d'ajuster le prix d'émission à la valeur marchande de l'action.

EBIT : Earnings Before Interests and Taxes. Il s'agit du résultat net de l'ensemble consolidé, hors charges d'impôts sur les sociétés et hors charges financières nettes.

EBITDA : Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization. Il correspond au résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises.

EPC : Engineering, Procurement and Construction contract. C'est un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction.

Endettement net : dette financières courantes et non courantes sous déduction de la trésorerie et équivalents

Equity Line : l'equity line (ligne de financement en fonds propres) est une technique d'augmentation de capital par laquelle la société émet des bons de souscription au profit d'un organisme financier qui les exerce à la demande de la société au fur et à mesure de ses besoins en capitaux propres. Les actions émises par exercice des bons de souscription sont revendues immédiatement par le bénéficiaire sur le marché.

KNPP : Kozloduy Nuclear Power Plant est un contrat qui prévoit la fourniture d'un four plasma pour réduire le volume et immobiliser les déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Kozloduy (Bulgarie).

KNC : contrat signé en janvier 2015 entre Europlasma et Shanghai KaiNeng New Technology Co., Ltd (une société industrielle chinoise), pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères.

OCPP : une Obligation Convertible Placement Privé permet de souscrire à une action pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixés à l'avance.

OCABSA : il s'agit d'Obligations Convertibles en Actions auxquelles sont associés des Bons de Souscriptions d'Actions. Les OCABSA ont été émises dans le cadre d'un financement obligataire flexible au profit de Bracknor Fund Ltd. Le nombre d'actions issues de la conversion des obligations convertibles est variable. Les modalités de conversion en actions et la durée de validité des OCABSA ont été définies, au préalable, dans un contrat d'émission et de souscription.

O&M : Operations and Maintenance Contract. C'est un contrat d'exploitation et de maintenance.

SCIG : Société Civile Immobilière de de Gazéification, société qui détient l'immobilier du Groupe ainsi que les terrains et les bâtiments de CHO Morcenx.

Taux d'endettement net : ratio endettement net / total capitaux propres.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

4.2 GLOSSAIRE TECHNIQUE

ADEME : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Amiante : fibre minérale naturelle extraite du sol, désignant 6 silicates, minéraux naturels. Son caractère isolant a répandu son utilisation dans les matériaux de construction (plaques amiante et ciment...) et comme isolant thermique et phonique (calorifugeage, flocage, plaquettes de frein...). On distingue par conséquent plusieurs types de déchets d'amiante :

- amiante libre ou non lié, provenant des flocages ou calorifugeage
- amiante lié, dit amiante-ciment
- amiante présent dans les plaquettes de frein ou autres produits manufacturés

Aujourd'hui l'utilisation de l'amiante est interdite. En effet, l'inhalation de fibres d'amiante peut être responsable de nombreuses affections. Le problème vient donc du démantèlement et de l'élimination des matériaux utilisés avant cette interdiction.

ANR : l'Agence Nationale de la Recherche, instituée par le code de la recherche est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche. L'ANR a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales, appliquées et finalisées, l'innovation et le transfert technologiques et le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

APAVE : est un organisme de contrôle destiné à assurer la sûreté des installations. Son cœur de métier est la maîtrise des risques avec une offre complète de prestations techniques et intellectuelles (inspection, essais-mesures, conseil, formation....)

CHO Morcenx :

- CHO Morcenx SAS : Société par Actions simplifiée, propriétaire de l'usine de production d'énergie à partir de déchets et biomasse à Morcenx (Landes), détenue à 35% par le Groupe Europlasma, via sa filiale CHO Power.
- Centrale CHO Morcenx : centrale de production d'énergie par gazéification de déchets et biomasse située à Morcenx et exploitée par CHOPEX, filiale à 100% du Groupe Europlasma.

Cofalit : produit issu de la vitrification de déchets amiantés se présentant comme un verre noir ou une roche basaltique. Totalement inerte et non dangereux, il est valorisé en sous couche routière en tant que granulat.

Convention de Bâle : entrée en vigueur le 5 mai 1992, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination est le traité international le plus complet en matière de déchets dangereux et autres déchets. La Convention, qui compte 170 Parties (pays membres), vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes de la production, de la gestion, des mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux et autres déchets.

Déchet ultime : déchet résultant ou non d'un traitement, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux (souvent, mais pas forcément un " déchet de déchet ").

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est issue de la fusion de la DRE (Direction régionale de l'équipement), de la DIREN (Direction régionale de l'environnement) et de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). La DREAL pilote et met en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, les politiques du développement durable issues du Grenelle de l'environnement.

Dépendance énergétique : la dépendance énergétique montre dans quelle mesure un pays se repose sur ses importations d'énergie afin de satisfaire sa demande énergétique.

Economie circulaire : l'économie circulaire prévoit notamment la réutilisation systématique des déchets comme une ressource pour créer d'autres produits

EPI : Equipement de Protection Individuelle

FA : « Final Acceptance » : réception par le client de l'usine CHO Morcenx, et activation du contrat O&M

FAR : « Final Acceptance with Reserves », réception avec réserves de l'usine par son client dans sa configuration actuelle avec 2 moteurs.

Flocage: le flocage se traduit par l'application sur un support quelconque de fibres amiantés, éventuellement accompagnées d'un liant pour constituer un revêtement d'aspect fibreux.

Gazéification : procédé thermique qui consiste à chauffer des éléments principalement organiques (déchets, biomasse...) dans une atmosphère en défaut d'air. Les éléments carbonés réagissent avec la vapeur d'eau et le CO₂, à une température d'au moins 600°C. Le gaz ainsi obtenu est composé de monoxyde de carbone et d'hydrogène, appelé gaz de synthèse ou syngaz, qui véhicule de l'énergie thermique mais possède également un pouvoir calorifique élevé. Ce gaz alimente ensuite un moteur à gaz pour produire de l'électricité.

Ce principe de gazéification est connu depuis bien longtemps avec les usines à gaz du 19^{ème} siècle qui transformaient du charbon en gaz utilisé pour l'éclairage et le chauffage.

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ou centre d'enfouissement technique de classe 1).

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ou centre d'enfouissement technique de classe 2).

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes (ou centre d'enfouissement technique de classe 3).

KIWI: Kobelco Eco Solution (KES) Industrial CHO PoWer Gasification est un programme de développement qui vise à tester la combinaison d'un nouveau type de gazéifieur développé par KES et le Turboplasma® (procédé d'épuration par plasma du gaz de synthèse) développé par Europlasma, pour la production d'énergie à partir de déchets et biomasse.

Lifting of Reserves : voir FA

Ligno-cellulose : déchets de biomasse

Lixiviats : eau chargée de polluants organiques ou minéraux après contact avec les déchets mis en décharge.

LTECV : Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Preliminary TOD : « Livraison Technique Préliminaire » - voir TOD

Procédé CHO Power : le procédé repose sur la transformation, par gazéification, de déchets et de biomasse en un gaz de synthèse raffiné pour produire de l'électricité.

Le Turboplasma®, procédé innovant développé et breveté par Europlasma, est un réacteur très haute température de purification et de raffinage des gaz de synthèse qui permet notamment d'optimiser l'efficacité du procédé de gazéification et de produire plus d'énergie. Le Turboplasma® permet de se débarrasser des goudrons (cracking) présents dans le gaz à la sortie du gazéifieur et le rendre compatible avec l'utilisation de moteurs à gaz.

Le rendement électrique global du procédé CHO Power est estimé à 35-40%, contre 18-20% avec un cycle vapeur.



Plasma : Appelé le 4^{ème} état de la matière, après les états solide, liquide et gazeux, le plasma est caractérisé par l'ionisation d'une fraction importante des atomes d'un gaz.

Selon les scientifiques, le plasma composerait environ 99 % de l'univers. Ses représentants naturels les plus connus sont les étoiles et plus particulièrement le soleil ou la foudre. L'état plasma présente une très forte densité énergétique et des températures extrêmement élevées jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de degrés.

REFIOM : Résidus d'Epuration des Fumées des Incinérateurs d'Ordures Ménagères. Ils sont issus du traitement des fumées d'incinération d'ordures ménagères. Ils sont composés : de cendres volantes, de résidus de neutralisation des fumées, de gâteaux de filtrations des eaux de lavage des fumées et de cendres sous chaudières. Ces déchets sont chargés en métaux lourds. Ceux-ci sont néfastes pour l'organisme humain et peuvent être à l'origine de cancers, de mutations, et de dégâts génétiques, ainsi que de lésions au cerveau et aux os. C'est pour cette raison que ces déchets sont considérés comme hautement toxiques.

RESCOFIS : Récepteur Solaire sous cOncentration Focal avec Intégration d'un Stockage thermique haute température en Cofalit. Il s'agit d'un programme R&D de 3 ans soutenu par l'ANR qui a pour objectif le développement d'un récepteur-stockeur de chaleur intégré pour des applications de micro centrales solaires. Le récepteur-stockeur sera développé sur la base d'un lit granulaire de Cofalit traversé par de l'air à pression atmosphérique pouvant atteindre 600°C.

SESCO : Stockage d'Energie Solaire sur Cofalit est un programme de R&D visant à valoriser le matériau Cofalit (issu de la vitrification de déchets amiantés) dans la filière de stockage de l'énergie thermique solaire.

TOD : la Take Over Date est la date de réception technique provisoire de l'usine CHO Morcenx par son client, la société CHO Morcenx. En juin 2014, un essai de performance a permis de remplir tous les objectifs de la Take Over Date (TOD), hormis la puissance électrique délivrée au réseau, inférieure aux attentes initiales. Le client a néanmoins validé cette étape majeure, baptisée « Livraison Technique Préliminaire » (« Preliminary TOD »).

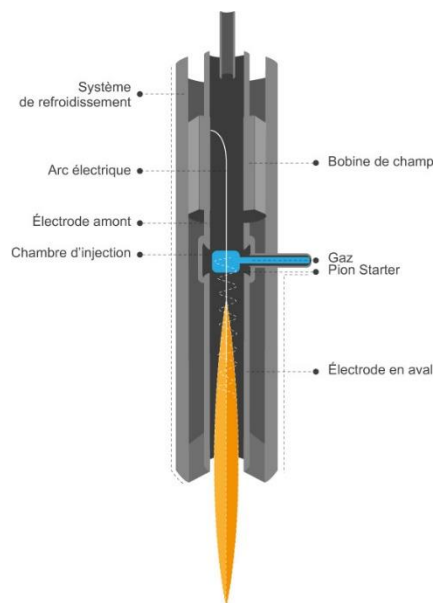
Torche à plasma : Cette technologie (acquise par le Groupe en mars 2000) a été initialement développée par l'Aérospatiale pour tester la résistance des matériaux des missiles ou des véhicules spatiaux lors de leur entrée dans l'atmosphère. Les torches à plasma ont donc été développées dans cette optique : produire à partir d'un gaz standard, un plasma présentant des températures très élevées, au-delà de ce que tout moyen de chauffage conventionnel pouvait proposer. Le plasma n'engendre aucune forme d'incinération.

La technologie maîtrisée par Europlasma appartient à la catégorie des générateurs de plasma thermique, plus communément appelés « torches à plasma » de type à arc non-transféré.

Les torches à plasma d'arc non transféré, dont la gamme s'étend de quelques dizaines de kW à plusieurs MW, produisent un plasma chaud à forte densité énergétique : le plasma thermique.

La torche à plasma transforme une énergie électrique en une énergie thermique de haute densité, pouvant atteindre jusqu'à 5 000°C, la température de la surface du soleil. C'est un outil thermique efficace qui peut remplacer les brûleurs de combustible fossile avec une efficacité allant jusqu'à 85%.

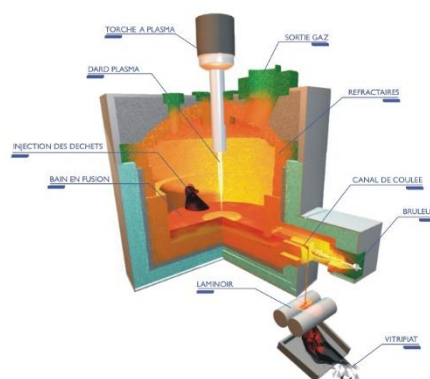
Appliquée au traitement des déchets, une torche à plasma permet une destruction totale du déchet : les composés organiques sont totalement transformés en gaz de synthèse (syngaz) et les composés inorganiques sont transformés en un verre inerte qui peut être valorisé en sous-couche routière par exemple.



Turboplasma® : Europlasma a développé un réacteur breveté qui raffine le gaz de synthèse grâce à une torche à plasma : le Turboplasma®. Cet équipement abat les goudrons formés lors des réactions de gazéification. Le gaz de synthèse obtenu peut ainsi être utilisé pour des applications chimiques (telles que la production du SNG, H₂, Ammonium, Méthanol, Bio-méthanol...) ou pour la production d'électricité dans des moteurs à gaz permettant ainsi une meilleure efficacité énergétique que d'autres procédés.

Vitrification des déchets dangereux : le principe du procédé est le suivant : une ou des torches à plasma permettent de chauffer à très hautes températures (1500°C) un déchet ultime (cendres, amiante...) pour le transformer en déchet complètement inerte. Le produit résultant de cette fusion est le vitrifiat, inerte et non dangereux. Les principales étapes du procédé de vitrification sont les suivantes :

- les déchets à traiter sont introduits dans un four de fusion ;
- dans la partie centrale du four, une ou plusieurs torches à plasma génèrent un plasma qui porte en fusion les déchets à traiter pour former un bain de vitrifiat liquide ;
- au contact du plasma, la matière est portée à une température de 1400 à 1600 °C. La dangerosité des déchets est alors totalement détruite ;
- le temps de séjour, induit par des règles constructives du four, permet de garantir une parfaite homogénéité du vitrifiat et un taux d'infondus conforme aux normes en vigueur (<1% d'infondus) ;



"WID" ou "Waste Incineration Directive" vise la Directive 2000/76/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets et l'Arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération

de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux, qui a transposé en droit français la directive précitée, et toutes ses modifications ultérieures.



Société Anonyme au capital de 7 743 667,70 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT